



SECTION FAFA

RÉUNION DU 14 MAI 2019

Présents : MM. CHUPPÉ Philippe – PLASSART Joseph

Assiste : Mme JOUANDEAU Synthia (Secrétariat)

Avant-Propos

LE FAFA

Le **Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA)** est une contribution annuelle de la Fédération Française de Football qui vise à accompagner exclusivement le développement et la structuration du football amateur.

Cette enveloppe budgétaire est alimentée en grande partie par les partenariats majeurs de la FFF, ainsi que par la Ligue de Football Professionnel, par solidarité auprès du Football Amateur.

Le dispositif, qui comporte quatre cadres d'intervention (emploi, équipement, transport, formation) est ouvert à la fois aux instances et aux clubs FFF, mais aussi sur la partie équipements aux collectivités locales.

Financement : [voir fiche annexe en rubrique FAFA du site Internet – rubrique Document](#)

A noter que pour certains projets cette saison 2018/2019, 2 bonifications sont possibles :

- 10% pour les projets en zone de revitalisation rurale et quartiers prioritaires de la ville.
- 20% sur le montant calculé initialement, aux projets de création (uniquement) s'inscrivant dans le cadre du plan d'héritage de la Coupe du Monde Féminines de la FIFA 2019.

Fonctionnement

Les dossiers et informations concernant le dispositif FAFA saison 2018/2019 sont consultables et enregistrables sur le site du District du Val-d'Oise de Football (DVOF 95).

Les clubs et collectivités territoriales du Val-d'Oise doivent consulter la fiche projet et le cahier des charges puis adresser tous les éléments nécessaires pour avoir un dossier complet via des fichiers numériques individuels (1 pièce jointe par

Pièce à fournir) en nommant chaque pièce.

Mail d'envoi : secretariat@district-foot95.fff.fr

Contact DVOF 95 soit par E-mail : secretariat@district-foot95.fff.fr

soit par Tél : 01.34.08.11.28 (aux horaires d'ouverture du DVOF). Pour les questions techniques sur les équipements et terrains, demander la Commission des Terrains, le mardi à partir de 14h30.



DOSSIERS SOUMIS À LA L.P.I.F.F.

SAISON 2018/2019

VILLE D'ARGENTEUIL

Changement du revêtement gazon synthétique sur un terrain de grands jeux éclairé

CLUB DU FC ECOUEN

Acquisition d'un/de véhicule(s) de transport

VILLE DE FRANCONVILLE

Création ou travaux pour mise en conformité réglementaire d'un ensemble vestiaires ou locaux pour un classement fédéral

Création ou mise en conformité ou rénovation d'un éclairage pour un classement

Création d'un terrain de grands jeux, éclairé, en gazon synthétique

VILLE DE GARGES LES GONESSE

Création d'un terrain de grands jeux, éclairé, en gazon synthétique

Création ou travaux pour mise en conformité d'un ensemble

VILLE DE GONESSE

Création d'un terrain de grands jeux, éclairé, en gazon synthétique

Création ou travaux pour mise en conformité d'un ensemble

Création d'un « Club House »



DOSSIERS EN CRÉATION

SAISON 2018/2019

VILLE DE DEUIL LA BARRE

Création d'un terrain de grands jeux, éclairé, en gazon synthétique

Pièces manquantes :

Pour la demande d'avis préalable favorable pour un éclairage, manquent :

- Plan d'ensemble ou de masse des installations
- Plan de l'aire de jeu concernée
- Plan coté de la herse et des mâts
- Tiré ordinateur de la société d'éclairage

Pour la fiche projet, manque :

- Page 4 « plan de financement projeté » à modifier (le total doit être de 100%)

Il est demandé à la ville de nous adresser les pièces manquantes avant le Lundi 20/05/19.

VILLE D'HERBLAY SUR SEINE

Changement du revêtement gazon synthétique sur un terrain de grands jeux éclairé

Pièces manquantes :

Demande d'avis préalable favorable pour un éclairage accompagnée de :

- Plan d'ensemble ou de masse des installations
- Plan de l'aire de jeu concernée
- Plan coté de la herse et des mâts

La C.D.T.I.S se rendra sur place afin de réaliser le classement de l'éclairage.

Il est demandé à la ville de nous adresser les pièces manquantes avant le Lundi 20/05/19.

VILLE DE L'ISLE ADAM

Création ou travaux pour mise en conformité réglementaire d'un ensemble vestiaires ou locaux pour un classement fédéral

Pièces manquantes :

- Fiche projet complétée et signée
- Plan de situation et plans cotés du projet
- Délibération du maître d'ouvrage mentionnant l'objet du projet, le coût, le plan de financement et la demande de subvention

Sécurisation d'une installation contribuant à un classement fédéral

Pièces manquantes :

- Fiche projet complétée et signée
- Plan de situation et plans cotés du projet
- Délibération du maître d'ouvrage mentionnant l'objet du projet, le coût, le plan de financement et la demande de subvention

Renforcement/amélioration d'un terrain en pelouse naturelle

Pièces manquantes :

- Fiche projet complétée et signée
- Avis préalable favorable pour d'un éclairage*
- Délibération du maître d'ouvrage mentionnant l'objet du projet, le coût, le plan de financement et la demande de subvention

Il est demandé à la ville de nous adresser les pièces manquantes avant le Lundi 20/05/19.

VILLE DE MONTMORENCY

Création d'un terrain de grands jeux, éclairé, en gazon synthétique

Pièces manquantes :

- Devis descriptif et estimatif
- Avis préalable favorable pour un éclairage*
- Avis préalable favorable pour une installation sportive*
- Délibération du maître d'ouvrage

Il est demandé à la ville de nous adresser les pièces manquantes avant le Lundi 20/05/19.



VILLE DE MOURS

Projet ne donnant pas obligatoirement lieu à un classement

Pièces manquantes :

- Fiche projet complétée et signée
- Devis descriptif et estimatif
- Plan de situation et plans cotés du projet
- Dossier technique avec les caractéristiques
- Délibération du maître d'ouvrage mentionnant l'objet du projet, le coût, le plan de financement et la demande de subvention

Il est demandé à la ville de nous adresser les pièces manquantes avant le Lundi 20/05/19.



SUIVI DE DOSSIERS APRÈS RÉALISATION

SAISON 2018/2019

CLUB DU FC ARGENTEUIL

Acquisition d'un/de véhicule(s) de transport

Pièces manquantes (à fournir impérativement à la L.P.I.F.F.) :

- Photos du/des véhicules où sont collés les adhésifs F.F.F. affichant le logo fédéral ainsi que la mention « véhicule financé »

VILLE DE CHAMPAGNE SUR OISE

Création d'un terrain de grands jeux, éclairé, en gazon synthétique

Pièces manquantes (à fournir à la L.P.I.F.F. avant le 30/06/19 suite à une demande de prorogation accordée) :

- Photos de l'équipement réalisé
- Attestation d'achèvement des travaux (ou le procès-verbal de réception des travaux)
- Relevé d'identité bancaire du porteur du projet où figurent l'IBAN, le code BIC et la domiciliation
- État récapitulatif, détaillé et certifié conforme, des factures acquittées correspondant à la réalisation des travaux
- Notification du niveau de classement « installation » de la C.R.T.I.S.

Information transmise en urgence à la ville et au club pour action.

VILLE DE PERSAN

Création d'un terrain de grands jeux, éclairé, en gazon synthétique

Pièces manquantes (à fournir à la L.P.I.F.F. avant le 15/06/19) :

- Photos de l'équipement réalisé
- Attestation d'achèvement des travaux (ou le procès-verbal de réception des travaux)
- Relevé d'identité bancaire du porteur du projet où figurent l'IBAN, le code BIC et la domiciliation
- État récapitulatif, détaillé et certifié conforme, des factures acquittées correspondant à la réalisation des travaux
- Notification du niveau de classement « installation » de la C.R.T.I.S.
- Notification du niveau de classement « éclairage » de la C.R.T.I.S.

Information transmise en urgence à la ville et au club pour action.



DIVERS

SAISON 2018/2019

CLUB DU FC DOMONT

Après étude du dossier F.A.F.A. du chapitre « Emploi » du Club du FC Domont remis le 09/05/2019 en mains propres, celui-ci s'avère incomplet.

Pièces manquantes :

- Budget du club pour la saison en cours, certifié conforme
- Bilan comptable de la saison passée, certifié conforme
- Projet associatif du club
- Organigramme du club (doit y figurer : le positionnement de la/du salarié(e) par rapport au Comité de Direction du club, aux (éventuels) autres salarié(e)s, aux dirigeants responsables...)
- Fiche de poste et missions
- CV du chargé de mission
- Copie de ses diplômes scolaires
- Parcours de formation

Fiche projet :

- Page 4 : montage financier incomplet

De plus, conformément au cahier des charges du F.A.F.A. « Emploi », le poste doit se positionner au minimum du groupe 3 de la C.C.N.S., ce qui n'est pas le cas en l'espèce.

Enfin, le délai de 3 mois de transmission du dossier par rapport au départ du contrat de travail est dépassé (date d'exécution du contrat au 01/02/19).

VILLE DE DEUIL LA BARRE

Création d'un « Club House »

Suite au compte-rendu de la Commission Nationale du F.A.F.A. du 26 Avril 2019, le terrain n'est plus classé depuis 24/09/18, la C.D.T.I.S. se rendra sur place le Jeudi 16 Mai 2019 afin de réaliser le classement du terrain.

* **Les demande d'avis préalables** sont téléchargeables via les liens ci-après et sont à transmettre à votre district :

- [demande d'avis préalable : éclairage](#)
- [demande d'avis préalable : installation sportive](#)

ATTENTION

Tous les porteurs de projets disposent d'un mois à compter de la notification des pièces manquantes pour compléter leur dossier, à défaut celui-ci sera considéré comme non recevable